

## Règlement de l'épreuve facultative de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription au Master en Sciences du Travail (60 et 120 crédits)

Cette épreuve est **accessible aux porteurs d'un titre de bachelier de l'enseignement supérieur hors université** (de plein exercice ou assimilé). Dans les autres cas, contactez le Service des Admissions de l'ULg ([www.ulg.ac.be/admissions](http://www.ulg.ac.be/admissions)).

**La réussite de l'épreuve permet d'être dispensé des crédits supplémentaires (maximum 60 crédits) en principe ajoutés au programme de cours des diplômés susmentionnés lorsqu'ils s'inscrivent au Master en Sciences du Travail.** L'épreuve est donc facultative. De même qu'un candidat qui échoue à l'épreuve, toute personne qui rentre dans les conditions d'admission et qui ne présente pas l'épreuve peut s'inscrire au Master en Sciences du Travail avec l'obligation de suivre les crédits supplémentaires (constitués de cours de Bachelier, pour la plupart organisés en horaire de jour).

### L'inscription à l'épreuve

Un dossier de candidature complet doit être envoyé au Secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales **pour le 29 août 2017** au plus tard. Il doit comprendre :

- une lettre de motivation
- un CV
- une copie du diplôme donnant accès à l'épreuve (ou, si vous ne l'avez pas encore reçu, une attestation de réussite ou votre dernier relevé de notes)

Ce dossier peut être envoyé par e-mail ou par courrier postal.

Dans le cas d'envoi par e-mail, le diplôme, attestation ou relevé de notes doit être scanné. Les photos de document ne sont pas acceptées.

Adresse e-mail : [fass@ulg.ac.be](mailto:fass@ulg.ac.be)

Adresse postale : Secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales - ULg  
Place des Orateurs, 3 (B31)  
4000 Liège

### Le déroulement de l'épreuve en 2 parties

**Partie écrite** : samedi 2 septembre 2017, de 9h à 13h.

Préalablement à la partie écrite, les candidats auront pris connaissance d'un portefeuille de lectures mis à leur disposition en ligne. Il comprend 5 articles scientifiques abordant des thématiques variées telles que la méthodologie de recherche, le travail et l'emploi, les organisations, etc. La lecture de ces différents textes est obligatoire en vue de préparer la partie écrite.

Celle-ci consistera en la lecture d'un texte inédit relatif à une problématique contemporaine du travail. Les candidats devront répondre à des questions de compréhension et de synthèse des idées du texte, tout en effectuant des liens avec les ressources présentes dans le portefeuille de lectures. Leurs capacités de synthèse, de rédaction et de réflexion sur des thématiques liées au monde du travail seront évaluées. Aucun support écrit ne sera autorisé lors de la partie écrite.

Les candidats qui ne seront pas retenus en seront avertis par e-mail.

**Partie orale** : mercredi 6 septembre 2017, dans l'après-midi.

Les candidats qui auront réussi la partie écrite (uniquement) seront convoqués par e-mail à la partie orale (l'heure exacte sera fixée lors de la convocation).

Cette partie consistera en une entrevue durant laquelle les membres du jury (enseignants et membres du personnel d'encadrement pédagogique de la FaSS) reviendront sur les résultats de la partie écrite et vérifieront, au travers de l'analyse du parcours du candidat (scolaire et, le cas échéant, professionnel), que ce dernier maîtrise les prérequis nécessaires afin de pouvoir suivre les enseignements prévus dans le master (et donc de pouvoir lui valoriser les crédits supplémentaires au programme du master). Les motivations et le projet personnel d'étude de chaque candidat seront également au cœur de l'entrevue avec le jury.

Les candidats qui ne seront pas retenus en seront avertis par e-mail.

## **Après la réussite de l'épreuve**

A l'issue de la partie orale, le jury remettra un avis d'orientation concernant le choix de l'inscription au Master en 60 crédits, en 120 crédits, finalité approfondie ou en 120 crédits en alternance pour chaque candidat qui a réussi l'épreuve.

Une attestation de réussite leur sera envoyée afin de pouvoir constituer leur dossier d'inscription et se présenter au Service des Inscriptions de l'ULg (tous les détails pour l'inscription sur les pages web du Service des Inscriptions : [www.ulg.ac.be/inscription](http://www.ulg.ac.be/inscription)).

La réussite de l'épreuve de valorisation de crédits dans la cadre d'une inscription au Master en Sciences du Travail est **valable durant 3 années académiques**.

## **Dispositions particulières d'organisation du cursus**

### **Master en Sciences du travail en 60 crédits**

#### ***Stage éventuel***

Le master en 60 crédits a été conçu pour des étudiants ayant une activité professionnelle pendant leurs études. Les étudiants sans emploi devront effectuer un stage de longue durée afin de remplir les exigences de certains cours. La situation des étudiants ayant un contrat de travail se terminant avant la fin de leurs études sera évaluée au cas par cas par le Président du jury.

#### ***Allègement du programme de l'année***

Alléger le programme de cours de l'année pour le répartir sur plusieurs années académiques est vivement recommandé aux étudiants pouvant justifier une activité professionnelle.

La demande est à introduire à l'apparitorat des Masters. Il est impératif de fournir une attestation d'emploi au moment de l'élaboration du programme annuel de l'étudiant et au plus tard le 31 octobre.

Lorsque le programme allégé est validé, un contrat est signé par l'étudiant et il ne sera plus possible de le modifier dans le courant de l'année académique.

### **Master en Sciences du travail en 120 crédits en alternance**

Les étudiants inscrits au master en alternance devront présenter leur convention d'alternance pour le 20 octobre au plus tard à David Delvaux. A défaut, l'inscription de l'étudiant sera annulée (possibilité de réorientation avant le 31 octobre vers le master à finalité approfondie).

## **Plus d'informations**

Toutes les informations sur le Master en Sciences du Travail (programmes, horaires, convention d'alternance...) et sur l'épreuve de valorisation de crédits sont consultables à partir de l'adresse suivante : [www.fass.ulg.ac.be/sciencesdutravail](http://www.fass.ulg.ac.be/sciencesdutravail).

Contact : [fass@ulg.ac.be](mailto:fass@ulg.ac.be).